

● (1415)

Le sénateur Smith (Colchester): J'aimerais poser une autre question supplémentaire, si vous le permettez; je sais que je dois être presque à la limite. Si l'honorable ministre n'est pas en mesure de répondre sur-le-champ, voudrait-il me promettre de se renseigner pour savoir quelles retombées industrielles les provinces de l'Atlantique pourront espérer retirer de ce marché?

Le sénateur Olson: Oui, honorables sénateurs; ce n'est pas une question de ne pas pouvoir répondre immédiatement, sauf pour ce qui est des exigences concurrentielles de sous-traitance car, il me semble que les renseignements donnés par le ministre de la Défense nationale le jour où l'annonce en a été faite sont assez détaillés. Mais il est impossible d'être plus précis avant que tous les marchés de sous-traitance n'aient été conclus.

LES FINANCES

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA—LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES RACHATS

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises ou a l'intention de prendre pour que les taux des obligations d'épargne du Canada puissent faire concurrence aux taux d'intérêt sur les placements dans le secteur privé?

Ma question a une deuxième partie et j'aimerais la formuler comme question supplémentaire: A quel rythme les investisseurs rachètent-ils les obligations? Combien d'obligations ont été rachetées ou encaissées jusqu'à présent cette année, quelle en est la valeur et comment la situation se compare-t-elle à celle, disons, des deux années précédentes?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, pour répondre à cette question il faudrait, bien sûr, avoir des renseignements détaillés que je n'ai pas sous la main. Mais j'en prends note et j'essaierai d'obtenir une réponse du ministère des Finances.

[Français]

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'honorable Arthur Tremblay: Honorables sénateurs, ma question s'adresse à l'honorable sénateur ministre d'État chargé de l'Expansion économique. Elle porte sur le passage suivant du discours du trône, où l'on dit ceci:

De la politique énergétique du gouvernement dépend le succès de toutes ses politiques économiques. La politique énergétique est au Canada des années 80 ce que la politique ferroviaire était au Canada d'il y a un siècle. Tout comme l'expansion des chemins de fer fut un instrument de développement du pays, l'exploitation de l'énergie peut aujourd'hui être facteur de croissance et de prospérité pour toutes les régions du Canada.

Or, nous savons tous que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, sans doute pour les motifs invoqués dans le discours du trône de 1980, attribue au Parlement la compétence exclusive en matière de chemins de fer.

Ma question est la suivante: le parallèle établi dans le discours du trône entre les chemins de fer et l'énergie, ainsi

que le principe d'ordre général auquel il donne lieu dans le discours du trône, signifient-ils que, dans le processus de réforme constitutionnelle que le gouvernement s'engage, par ailleurs, à relancer, il proposera que l'énergie s'inscrive, en 1980 ou 1981, de la même manière que les chemins de fer s'y sont inscrits il y a plus de 100 ans, parmi les domaines de compétence exclusive du fédéral?

[Traduction]

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): L'honorable sénateur conviendra, j'en suis sûr, que l'état actuel des approvisionnements énergétiques dans le monde de même que leur coût importent autant, ou sinon plus, que n'importe quel autre facteur pour notre économie et celle de plusieurs autres pays.

● (1420)

Peut-être disposons-nous au Canada de réserves énergétiques suffisantes pour répondre non seulement à nos besoins, dès que nous pourrions les utiliser mais peut-être même plus que cela. Cela veut donc dire comme il en a été fait mention dans le discours du trône, que nous accordons effectivement une très grande importance à cette question et que nous considérons ces réserves l'une des grandes chances du Canada à moyen et à long terme.

Mais aller dire que le gouvernement fédéral veut exercer un droit de regard exclusif et total sur les réserves énergétiques, c'est donner au discours du trône un sens que je n'y vois pas. Peut-être le gouvernement fédéral devra-t-il prendre des mesures importantes à l'avenir quant au réseau de distribution de l'énergie, mais il a toujours soutenu que le pipe-line, ou même une ligne haute tension, qui est interprovinciale, doit, bien sûr, relever de l'Office national de l'énergie.

Je suppose qu'il en allait de même avec les chemins de fer: nous exerçons un contrôle complet,—ou notre constitution le prévoyait—sur leur expansion et leur exploitation mais nous n'avions pas un mot à dire sur les marchandises qui étaient expédiées par ces chemins de fer.

[Français]

Le sénateur Tremblay: Honorables sénateurs, une question supplémentaire. Est-ce que je dois alors comprendre que cette comparaison entre la signification des chemins de fer au début de la confédération, et la signification de l'énergie à notre époque, est, à toutes fins utiles, au moins dans la perspective d'une réforme constitutionnelle à laquelle le gouvernement s'est engagé, une manière de comparaison purement rhétorique.

L'autre jour, lorsque le leader du gouvernement a répondu à une question posée par l'honorable sénateur Asselin, il s'est réfugié en quelque sorte derrière le fait que la question était hypothétique. Est-ce que je dois comprendre que le ministre d'État chargé de l'Expansion économique se réfugie aujourd'hui derrière la rhétorique du discours du trône? Est-ce que je dois comprendre que d'autres passages sont également de la rhétorique, dans ce discours?

[Traduction]

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je ne crois pas me retrancher derrière quoi que ce soit. Peut-être les honorables sénateurs ne parviennent-ils pas à comprendre mon pragmatisme dont je ne me cache pas. Le discours du trône est tout à